PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Commission d'arrondissement de Saint-Gaudens pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

Séance du 27/11/2025

Procès-verbal de visite
d'un établissement recevant du public

N° procès-verbal : D-2025-010223 / SLAM

N° établissement : E-S-48300219-000

Objet	**Visite sollicitée par la Sous-Prefecture de Saint-Gaudens en séance plénière** en application du code de la construction et de l'habitation (article R143-41) et du règlement de sécurité (article GE4).
Etablissement	**CENTRE HOSPITALIER COMMINGES PYRENEES BATIMENT PRINCIPAL** 351 avenue Simone Veil 31800 ST GAUDENS
Visite effectuée le	27/11/2025

Sous-préfecture de Saint-Gaudens
2 avenue du Général Leclerc - BP 169
31806 Saint-Gaudens
Tél. : 05.34.45.34.45
Site internet : www.haute-garonne.gouv.fr

Effectif et classement de l'établissement

Type principal : U avec hébergement **Catégorie : 2ème**

Effectif maximal admissible :

– Public :	912	personnes
– Personnel :	189	personnes
– **Total :**	**1101**	**personnes**

Réglementation appliquée :

- Code de la construction et de l'habitation (articles R 143-1 à R 143-47 notamment)
- Arrêté ministériel du 25 juin 1980 modifié relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, dispositions générales
- Arrêté du 10 décembre 2004 modifié portant approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et panique dans les établissements recevant du public du type U, pour les parties modifiées et les aménagements réalisés à compter de sa date d'application (22 avril 2005) ;
- Arrêté du 23 mars 1965 pour les parties existantes et non modifiées, portant approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et panique dans les établissements recevant du public du type U, pour les parties
- Arrêté préfectoral du 16 janvier 2023 approuvant le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (R.D.D.E.C.I.)

Répartition des effectifs au 25/11/2025

Répartition des effectifs du MCO

Niveau	Activités	Mode de calcul Lits/ Places / m²	Effectif du public	Effectif du personnel
4ème étage	Soins USN	25	50	9
3ème étage	Soins USN	28	56	10
2ème étage	Soins USN	12	24	4
	HDJ onco	12	24	4
	Soins MCO	40	80	14
1er étage	Soins USN	30	60	10
	Soins MCO	18	36	6
	HDJ MCO	25	50	9
	Blocs	8	32	32
Rez-de-chaussée	Consultations USN	10	70	10
	Laboratoire	Déclaratif	1	10
	IRM	1	5	3
	Soins radiologie	4	28	4
	Soins scanner	1	5	3
	Explorations fonctionnelles	4	28	4
	Soins réanimation	9	18	3
	UHCD	10	20	4
	Urgences	12	84	12
	Afflux massif	70	70	
	Consultations MCO	23	161	23
	Cafétéria	10		2
	Admissions	Déclaratif	10	10
	Accueil	Déclaratif		3
Total des effectifs par catégories			912	189
EFFECTIF TOTAL			**1101**	

Sous-préfecture de Saint-Gaudens
2 avenue du Général Leclerc - BP 169
31806 Saint-Gaudens
Tél. : 05.34.45.34.45
Site internet : www.haute-garonne.gouv.fr

Situation administrative antérieure de l'établissement

Date commission	N° PV	Avis	Objet
27/11/2025	D-2025-010223	**Défavorable**	**Visite sollicitée par la Sous-Prefecture de Saint Gaudens en séance plénière** suite à transmission du RVRMD établi par l'organisme agréé
17/11/2025	D-2025-010405	Favorable	DAT 03148325AU014 Modification de locaux et remise en conformité électrique
11/07/2024	D-2024-005694	Favorable	Visite périodique
19/01/2023	D-2023-000184	Favorable	DAT 031 483 22 AT014 réamenagement de l'accueil des urgences
16/12/2021	9987	Favorable **Défavorable**	Visite périodique **VR DAT031.483.16.AU027 imagerie médicale et élévation du niveau de sécurité**
16/12/2019	11491	Favorable	VR PC03148316A0023-M01 : extension et restructuration du centre hospitalier – regroupement des activités Médecine-Chirurgie-Obstétrique :
18/10/2019	8737	Favorable	AT03148319AU020 - PC03148316AU0023-M01 : construction du bâtiment Médecine, Chirurgie, Obstétrique et restructuration partielle
18/10/2018	7222	Favorable	VR PC 031.483.16.A 0023 phase 1B Urgences UH CD (courtes durées)
09/08/2018	5102	Favorable	Visite périodique bâtiment USN (soins normalisés)
21/06/2018	3940	Favorable	VR phases 2, 4, 5, 6, 7 et 8 AT.031.483.17.AU0010 (Remplacement du SSI)
27/04/2018	3261	Favorable	Réception de travaux du PC.031.483.16.A0023, phase 1A (urgences definitives)
2703/2018	2033		Dossier GE 2 en complément du PC 31.483.16.A0023 * A.F. au cahier des charges fonctionnel du SSI * A.F. à la mise en place de portes automatiques * A.F. au projet d'installation de désenfumage de la phase 1 (Urgences partielles et UHCD)
08/09/2017	6484		VR PC031.483.16. A0022 concernant l'IRM AF **et** réception phase 3 de la DAT.031.483.17.AU010 concernant le remplacement du SSI AF
11/07/2017	4065	Favorable	VR DAT 031.483.17. AU 010, phase 1, remplacement du SSI
11/07/2017	5469	Favorable	VR PC 031.483.16.AU 0023, phase 0, extension et restructuration du Service des Urgences et de l'UHCD
26/04/2017	278	Favorable	PC 031.483.16.A0023 phasage des travaux
26/04/2017	1869		DAT 031.483.17.AU 010, remplacement du SSI
28/02/2017	897	Favorable	PC 031.483.16.A0023 installation de portes à ouverture automatique non situées en façade
23/01/2017	7876	Favorable	PC 031.483.16.A0023 construction bâtiment Médecine, Chirurgie, Obstétrique
14/12/2016	7676	Favorable	PC031.483.16. A0022 construction d'une IRM
15/09/2016	4825	Favorable	DAT031.483.16.AU027 imagerie médicale et élévation du niveau de sécurité
15/04/2016	1978		DAT031.483.16.AU013 réaménagement zone stérilisation
19/05/2015	2191		Visite périodique

Date commission	N° PV	Avis	Objet
20/03/2013	1446	Favorable	DAT 031.483.13.A0004 bâtiment USN 3ème étage : augmentation capacitée d'hébergement du service cardiologie
06/09/2012	12850149	Favorable	Visite périodique USN et FPA
24/04/2009	09850053	Favorable	Visite périodique
12/04/2006	06010096	Favorable	Visite périodique
03/11/2004			PC 483 04 C 0082 Mise en place de bâtiments modulaires à usage de bureaux et de salle de réunion
31/03/2003	35	Favorable	Commission plénière visite de réception de travaux et visite périodique
30/01/2003			Visite technique de l'ensemble du site
19/07/2001			Suppression de certains R.I.A.
04/12/2000			Phasage des travaux
27/07/2000			Audit de sécurité incendie
29/05/2000	191	**Défavorable**	Visite de sécurité bâtiment USN et plateau technique
15/10/1999	143	Favorable	Visite périodique
03/08/1999			PC n° 31 483 99 C 0063 Mise en sécurité et restructuration du bâtiment USN
05/08/1999	99	Favorable	Visite de sécurité bâtiment moyen et long séjour
16/12/1997		Favorable	Projet de mise en sécurité bâtiment USN
17/02/1997	29	**Défavorable**	Visite de sécurité USN et plateau technique
09/01/1997			Etude de sécurité bâtiment USN
03/07/1996	75	Favorable	Visite bâtiment moyen et long séjour
04/06/1996	58	Favorable	Visite d'ouverture service Urgences, réanimation SMUR
18/10/1995			Arrêté d'ouverture – L'arrêté du 13 juillet 1995 est abrogé
15/09/1995		Favorable	Visité plénière réouverture du FPA (majorité)
27/07/1995			Demande d'autorisation d'effectuer les travaux en présence du public
13/07/1995			Arrêté de fermeture du bâtiment moyen et long séjour
30/06/1995		Favorable	Aménagement du bâtiment FPA
10 avril 1995			1ère tranche de travaux FPA – non réalisée
21/10/1994			Avis favorable à l'échéancier de travaux présentés sur 3 ans
29/06/1994	428		Visite périodique Avis défavorable sur le bâtiment moyen et long séjour Etablissement reclassé en 3ème catégorie
15/03/1994	209		Visite de sécurité
11 /02/1994		Favorable	PC n° 483 94 CQ 005 – Extension du plateau technique avec unité soins intensifs, unité d'urgence et bâtiment SMUR
12/08/1992	447		Visite de sécurité
15/01/1992			PC n° 483 89 CQ 015 -
31/01/1991	210		Construction d'une cuisine et d'une blanchisserie -
25 /01/1991			Visite de sécurité (cuisine)
10/03/1989	444 532	Favorable	PC n° 483 89 CQ 015 – Construction d'une cuisine et d'une blanchisserie –
27/05/1986			Visite de sécurité
22/01/1985			Ouverture du restaurant du personnel
06/08/1984	1332		Construction d'une unité d'hospitalisation – Unité de gynécologie
15/04/1982	568		Visite de sécurité

Sous-préfecture de Saint-Gaudens
2 avenue du Général Leclerc - BP 169
31806 Saint-Gaudens
Tél. : 05.34.45.34.45
Site internet : www.haute-garonne.gouv.fr

Date commission	N° PV	Avis	Objet
10/06/1981	457		Visite de sécurité
17/11/1980	2154		Visite de sécurité
08/03/1979		Favorable	Visite de sécurité
08/03/1979	269	Favorable	Construction d'un plateau médico technique
18/12/1978			Visite de sécurité (U.S.N.)
26/07/1977			Visite de sécurité
28/12/1976			Visite de sécurité
26/02/1976	206		Construction d'une unité de soins –U,3ème Réglementations des 23 mars 1965 et 31 octobre 1973
30/07/1974			Visite de sécurité 180 lits type U de 4ème catégorie
22/03/1966			Visite de sécurité bloc opératoire et chaufferie
11/12/1963			Travaux de construction et d'extension Réglementation du 13 août 1954 – 136 lits

Historique des demandes de dérogations au règlement de sécurité et/ou d'avis sollicitées pour l'établissement :

DATE COMMISSION	N° PV	AVIS	OBJET DE LA DEROGATION	MESURES COMPENSATOIRES
28/02/2017	895	Favorable	Installation de portes coulissantes plombées au niveau blocs opératoires. (CO 48)	Alimentation des portes secourue par 2 groupes électrogènes Commande locale de déverrouillage Système intrinsèque facilitant l'ouverture Formation du personnel
26/06/2018	4687	Favorable	Suppression de la commande locale de déverrouillage des portes automatiques entre salle d'attente des urgences et le service des urgences (CO 48)	Regroupement des commandes locales de déverrouillage dans le poste médico-soignant situé à proximité, doté d'une vision périphérique, d'un report de vidéosurveillance des couloirs et présence humaine permanente Présence d'une personne 24 h sur 24 h au PC sécurité situé en vision directe
12/11/2019	10853	Favorable Favorable **Défavorable** Favorable	- CO 46 §2 et CO 48 §3 concernant les portes des sorties de secours et les portes de types spéciaux - U 44 §1 relatif au système de sécurité incendie (fonction détection incendie) **- U 44 §2 relatif au système de sécurité incendie (fonction compartimentage)** - CO 3 §3 relatif aux dimensions des baies accessibles	- Les commandes locales de déverrouillage de ces portes sont regroupées dans un local de soin ou de sécurité doté d'une vision directe ou d'un report de vidéosurveillance. - Pour assurer la surveillance du volume de chaque bloc, il est proposé d'installer un boîtier pour détecteur de gaine sur la gaine d'extraction d'air (en fonctionnement permanent) de chaque bloc. Le détecteur installé dans le boîtier est de même type que ceux installés dans l'ensemble des locaux. L'équipement surveille alors par système de venturi l'air extrait du local concerné. **- aucune compensation ;** - Les mesures proposées permettent aux secours d'accéder à chaque niveau par 3 façades dans des zones protégées différentes.

Il convient de préciser que les opérations suivantes n'ont toujours pas fait l'objet de demande de visites de réception de la part de l'établissement, leur conformité ne peut donc être attestée :

- **PC 031 483 04 C 0082** : Projet d'aménagement de bâtiments préfabriqués à usage de bureaux et de salle de réunion réservés au personnel.
- **DAT 031 483 13 A 0004 – Bâtiment USN, 3e étage** : Augmentation de la capacité d'hébergement du service de cardiologie par la transformation d'un bureau en chambre à deux lits, ainsi que la création d'un bureau dans un espace libre à proximité de l'ascenseur.
- **DAT 031 483 16 AU 013** : Réaménagement de la zone de stérilisation du plateau technique.
- **DAT 031 483 18 AU 013** : Demande de dérogation à l'article CO 48 pour la suppression des commandes locales de déverrouillage de certaines portes à ouverture automatique, dossier faisant suite au plan de sécurisation déposé en préfecture (risque attentat).
- **PC 031 483 16 AU 0U 023 – MO1** : Quatre demandes de dérogation : deux non réceptionnées, une ayant reçu un avis défavorable lors de l'étude, et une réceptionnée le 16/12/2019.

Les deux demandes de dérogation non réceptionnées concernent :

- **CO 46 §2 et CO 48 §3** : Portes des sorties de secours et portes de types spéciaux.
- **U 44 §1** : SSI (fonction détection).

Description de l'établissement

Cette description repose sur les éléments connus à ce jour par l'autorité administrative, sur la base des éléments successifs qui lui ont été transmis.

L'établissement à usage de centre hospitalier occupe une emprise au sol d'environ 8000 m².

Il se compose :
- l'Unité de Soins Normalisés comptant 4 étages sur rez-de-chaussée et vide sanitaire ;
- la partie Médecine, Chirurgie et Obstétrique compte 2 étages sur rez-de-chaussée et vide sanitaire ;

Le rez-de-chaussée commun comporte également :
- - l'Unité d'Hospitalisation de Courte Durée ;
- - les Urgences/Smur ;
- - la Réanimation et le plateau médicotechnique.

CONCEPTION DES BATIMENTS :

- Emprise au sol de l'établissement : 8000 m²
- Surface de plancher(s) : 15500 m²
- Hauteur du plancher bas du dernier niveau : supérieure à 8 m

ACCESSIBILITE :

- Bâtiment MCO :
  - Façade Nord : pas d'accès
  - Façade Est : desservie par voie échelle
    - R+1 : 1 baie accessible (0.90 X 1.80) accès complémentaire (U 7)
    - R+2 :
      - 1 baie accessible (1.10 X 1.80) accès complémentaire (U 7)
      - 1 accès par toiture terrasse et local technique, accès dans circulation d'un compartiment différent (mesure compensatoire à la demande de dérogation n°4 du 12/11/2019)
  - Façade Sud : desservie par une voie échelle en impasse d'une largeur de 8 m et toit-terrasse du 1er étage
    - R+1 :
      - Zone Est : toutes les baies sont accessibles (0.90 X 1.68)
      - Zone Ouest : 2 baies accessibles (0.93 X 1.80) (les autres baies de la zone font l'objet de la demande de dérogation n°4 du 12/11/2019)
    - R+2 :
      - Zone Est : 2 baies accessibles (0.90 X 1.68) (les autres baies de la zone font l'objet de la demande de dérogation n°4 du 12/11/2019)
  - Façade Ouest : desservie par une voie échelle en impasse
    - 1 escalier extérieur
    - R+1 : 1 baie accessible (0.82 X 1.68) accès par terrasse et accès dans circulation d'un compartiment différent (mesure compensatoire à la demande de dérogation n°4 du 12/11/2019)
    - R +2 : 1 baie accessible (0.82 X 1.68) accès par terrasse et accès dans circulation d'un compartiment différent (mesure compensatoire à la demande de dérogation n°4 du 12/11/2019)
- Bâtiment USN :
  - Façade Ouest accessible par voie échelle
  - Façade Est accessible par voie échelle en impasse

ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS :

- Tiers à plus de 8 m
- Galerie de liaison avec le Foyer pour Personnes Agées isolée dans le cadre de la DAT 03148316AU006 conformément à l'article CO10, les portes d'isolement de la galerie sont asservies aux processus d'alarme des deux établissements

CONSTRUCTION :

- Construction :
  - Type : traditionnel en maçonnerie
  - Résistance au feu des structures : stables au feu de degré 1 heure, stables au feu 2h en traversée des locaux à risques et en périphérie des recoupements des blocs opératoires
  - Couverture :
    - Bacs béton sur toiture terrasse
    - Recoupement des vides : pas d'information
  - Façades : enduit sur maçonnerie
  - Distribution intérieure et compartimentage :

		Zones protégées	Cas particuliers d'isolement	Cloisonnement traditionnel	Compartiments
Dispositions constructives		Parois CF 1 h Capacité < 20 lits	Pas de circulation horizontale commune traversante. Pas de canalisation étrangère.	Parois - entre locaux et dégagements : CF 1 h - entre locaux : PF ½ h - entre locaux à sommeil : CF 1 h	Surface inférieure à 1000 m², limités par des parois CF 1 h. Portes de communication PF ½ h, situées sur des circulations.
POSITIONNEMENT					
Rez-de-chaussée		4 zones protégées	- Service réanimation, isolé par des parois et planchers coupe-feu 1 h. (< 600 m²)	- Zone de stockage des solutés (LRI) - PMT (Plateau Médico Technique) - UHCD - Rez-de-chaussée de l'USN	-Hall d'accueil et consultations pédiatrique -Zone salle de réunions/afflux massif/remise en température - Consultations MCO - Urgences
USN		2 zones protégées et de mise à l'abri à chaque étage	-	Ensemble du bâtiment	-
M.C.O	Rdc		-	-	Zone consultations
	R+1	2 zones protégées et 3 zones de mise	Zone des blocs obstétricaux et blocs interventionnels (recoupée en 3)	Service maternité	Hôpital de jour
	R+2	2 zones protégées et de mise à l'abri	-	Ensemble du 2ème étage	-

- Locaux non accessibles au public, locaux à risques particuliers :

- Risques importants :
  - Isolés par des parois et planchers coupe-feu de degré 2 h, blocs portes coupe-feu de degré 1 h ; ces locaux ne sont pas en communication directe avec les dégagements accessibles au public
  - Localisation : 3 locaux de service électrique en rez-de-chaussée, le local de stockage des DM et DMS en rez-de-chaussée, le local de stockage général des solutés en rez-de-chaussée.

- Risques moyens :
  - Parois verticales et planchers hauts coupe-feu de degré 1 h, blocs-portes coupe-feu de degré ½ h, munis de ferme-porte
  - Localisation :

Rez-de-chaussée	
Zone technique en rez-de-chaussée	Tous les locaux exceptés locaux transformations classées à risques importants
Service des Urgences et UHCD	Sas ambulance, local DASRI, lave-bassins, décontamination de matériel, rangement, un local linge propre, stockage, plonge et assemblage, un local déchet, un local ménage, une réserve de matériel
Zone admissions	Local archives, 1 local ménage, une réserve cafétéria, un local ménage, 1 local CFA, un local rangement
USN	Machinerie ascenseurs, local autocom, un local ménage, un local archives
Zone plateau technique/imagerie	Un local linge sale, un local DASRI, un local Déchets Assimilables aux ordures ménagères, un local autocom, une réserve, un local préparation, un local plan blanc, 2 stockages de solutés, un local ménage, un local de déchargement, un local conditionnement, 2 stockages décartonnage, un stock propre
MCO	Un local retour sale, un local linge sale, un local linge propre, un local déchets

Etages USN	
1 office, une salle de soins et un local ménage par niveau	
1er étage MCO	
Blocs interventionnels	Local décontamination, arsenal stérile
Maternité	Un local archives, un local chariots, un local pharmacie/matériel médical, un vide-bassin, un local berceaux,
Hôpital de jour	Un local déchet, un local linge sale, un stockage, un local préparation propre
Zone chirurgie/obstétrique	Local ménage et lave bassins, un rangement, un local décontamination, arsenal stérile, un local déchets, un local ménage, un local linge propre, un local ménage, une pharmacie, un arsenal stérile, un rangement, un local décontamination endoscopes, un local rangement anesthésie, un local ménage, un local retour sale, un local de stockage, local départ matières à stériliser, un local stock supports opératoires, un local stockage de déchets
2ème étage MCO	
Zone Nord	Secrétariat médical, 1 espace pharmacie, 1 local déchets
Zone Sud	2 locaux de stockage de matériel, 1 local linge propre, 1 local linge sale, 1 local ménage, 1 local retour sale et lave bassin, 1 local déchets

DEGAGEMENTS :

- Les étages du bâtiment USN sont desservis par 2 escaliers de 2 unités de passage : un escalier à l'air libre en pignon Sud et un escalier protégé
- Le 1er étage du bâtiment MCO est desservi par 3 escaliers de 2 unités de passage : 2 escaliers à l'air libre et un escalier protégé.
- Le 2ème étage du bâtiment MCO est desservi par 2 escaliers de 2 unités de passage : 1 escalier à l'air libre et un escalier protégé.

Niveau	Effectif à évacuer*		Dégagements réglementaires		Dégagements réalisés		Solutions GN 8 retenues par niveau
			Nbre sorties	Nbre UP	Nbre sorties	Nbre UP	
R+4 USN	59		2	2	2	4	Concept de zones protégées
R+3 USN	66	125	2	2	2	4	
R+2 USN	70	195	2	2	2	4	
R+1 USN	70	265	2	2	2	4	
R+2 MCO	94		2	2	2	2	
R+1 MCO	165	259	2	4	3	6	
Rez-de-chaussée	1090		4	11	16	31	Evacuation immédiate

FONCTIONNEMENT DES PORTES DES BLOCS OPERATOIRES :

Il s'agit de portes plombées à effacement latéral dont l'alimentation électrique est secourue par le groupe électrogène de l'établissement.

En cas de coupure de l'alimentation de secours, les portes sont équipées de batteries pouvant fonctionner pendant 1heure et qui maintiennent les portes en position fermée.

Lorsque la charge de la batterie atteint 50 % de sa capacité, la porte s'ouvre puis est maintenue ouverte par son énergie intrinsèque. (Dérogation accordée par la SCDS du 28/02/2017, PV n°895).

AMENAGEMENTS INTERIEURS :

- Réaction au feu dans les circulations :
  - Revêtement de sol : Cfl-s1 dans les escaliers, Cfl-s2 dans les circulations horizontales
  - Revêtement de mur : B-s2,d0 dans les escaliers, B-s1,d0 dans les circulations horizontales
  - Revêtement de plafond : B-s1,d0 dans les escaliers, A2-s1,d0 dans les circulations horizontales
- Réaction au feu dans les locaux :
  - Revêtement de sol : Dfl-s2
  - Revêtement de mur : C-s3,d0
  - Revêtement de plafond : B-s3,d0
  - Eléments de décoration : gros mobilier M3, tentures rideaux M2

DESENFUMAGE :

- Locaux : sans objet
- Circulations et hall : désenfumage mécanique asservi au Système de Sécurité Incendie des circulations recevant du public (hors circulations des zones distribuées en Cas Particulier d'Isolement : blocs opératoire, réanimation)
- Escaliers : désenfumage naturel à commande manuelle

CHAUFFAGE – VENTILATION :

- Chauffage : radiateurs à circulation d'eau depuis chaufferie gaz situé dans le bâtiment énergies, la chaudière n°1 est remplacée dans le cadre du projet
- Ventilation : réseaux mixtes VMC et confort avec clapets coupe-feu télécommandés au droit des parois coupe-feu délimitant les zones U10, zones de compartimentage et locaux à risques importants
- Production d'eau chaude sanitaire : chaudière au gaz

GAZ COMBUSTIBLE :

- Installation alimentée : chaufferie
- Distribution : depuis réseau public
- Nature/conditionnement : gaz de ville

GAZ MEDICAUX :

- La centrale de gaz médicaux extérieure existante est renforcée, chaque zone protégée et chaque CPI sont équipés d'une vanne de sectionnement
- Une coupure générale du bâtiment MCO est située en façade Ouest
- Chaque armoire est ventilée par le plénum du faux-plafond exceptée la colonne Sud qui est ventilée toute hauteur sur l'ensemble des niveaux
- Chaque zone protégée du MCO dispose d'une coupure locale des fluides médicaux
- La zone comportant la salle d'afflux massif n'est pas desservie en oxygène, son réseau est en attente et mis en gaz au besoin (il n'y a par conséquent pas de coupure spécifique à cette zone)

ELECTRICITE/ECLAIRAGE :

- Electricité :
  - Coupure d'urgence : les arrêts d'urgence des zones réaménagées et du bâtiment MCO sont ramenés au PC sécurité

- Eclairage :
  - Normal : oui
  - Sécurité : évacuation par BAES
- Groupe électrogène : 2 appareils reprenant la totalité de l'alimentation de l'établissement

ASCENSEURS : 8 appareils équipés du dispositif de non-arrêt de la cabine en zone sinistrée

CUISINES :

- Le local de remise en température des chariots repas, d'une puissance supérieure à 20 kW, est isolé par des murs et plafonds coupe-feu de degré 1 h et porte pare-flamme de degré 1/2 h munie d'un ferme-porte
- Les offices des étages ont une puissance inférieure à 20 kW

MOYENS DE SECOURS :

- Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :

Nature	N° SDIS	Débit/capacité	Distance
PI	0054	69 m³/h	300
PI	0055	135 m³/h	moins de 200 m
PI privé	9026	61 m³/h	moins de 200 m
PI privé	9027	63 m³/h	moins de 200 m
PI privé	9028	94 m³/h	moins de 200 m
PI privé	9029	69 m³/h	moins de 200 m

- Intérieurs :
  - Moyens d'extinction :
    - Extincteurs : oui
    - RIA : oui dans le bâtiment USN
  - Système de Sécurité Incendie (S.S.I.)
    - Catégorie SSI : catégorie A
    - Emplacement SSI : poste central de sécurité
    - Tableaux de report : à l'accueil et à chaque niveau dans chaque poste de soin
    - Dispositifs de contrôle et de commande : poste central de sécurité
    - Report d'exploitation du FPA et d'ORELIA : poste central de sécurité
    - Equipement d'alarme :
      - Type : 1
      - Alarme générale sélective dans les zones recevant du public, alarme générale dans les autres zones
  - Composition du Service de sécurité incendie :
    - 6 agents SSIAP 1 affectés au standard, permettant d'assurer une présence en H24, 365 jours par an
    - 1 agent SSIAP 2 chargé du suivi des installations techniques incendie ainsi que de la formation du personnel.
    - Personnel technique SSIAP 1 : 6 SSIAP 1 travaillent au sein des services techniques en journée, du lundi au vendredi, de 8h à 16h.
    - 5 d'entre eux assurent les astreintes techniques et interviennent pour la remise en service des installations SSI après déclenchement

Leur répartition est déclinée dans le schéma d'organisation de la sécurité réalisé en 2021 et synthétisée dans le tableau suivant :

PERSONNEL DEDIE A LA SECURITE INCENDIE BATIMENT U2 – ORGANISATION DES PRESENCES – 01-11-2021

<table>
<tr><td>EXIGENCES 2EME CATEGORIE – TYPE U</td><td>ORGANISATION CHCP</td><td>0H - 8H</td><td>8H - 17H</td><td>17H -20H</td><td>20H -24H</td></tr>
<tr><td>1 SSIAP 1
Posté en surveillance
JOUR&NUIT</td><td>JOUR&NUIT</td><td colspan="4">1 AGENT D'ACCUEIL - SSIAP 1
Posté au PC – MCO
(Également Vision des évènements sur tableaux répétiteurs des SDI : bâtiments ORELIA et FPA)</td></tr>
<tr><td rowspan="6">2 AGENTS
« Volants » Désignés et formés
JOUR&NUIT</td><td rowspan="2">2 VOLANTS
EN JOUR OUVRE</td><td rowspan="2"></td><td rowspan="2">2 AGENTS TECHNIQUES SSIAP 1 + SSIAP 2 (2 rondes/jour)</td><td>AGENTS DES SERVICES FORMES*</td><td rowspan="2"></td></tr>
<tr><td>1 BRANCARDIER*** FORME & DESIGNE</td></tr>
<tr><td rowspan="3">2 VOLANTS
NUIT</td><td>1 BRANCARDIER*** FORME & DESIGNE (2 rondes/nuit)</td><td></td><td></td><td>1 BRANCARDIER*** FORME & DESIGNE (2 rondes/nuit)</td></tr>
<tr><td>AGENTS DE SOINS FORMES*</td><td></td><td></td><td>AGENTS DE SOINS FORMES*</td></tr>
<tr><td>1 ASTREINTE TECHNIQUE SSIAP1**</td><td></td><td></td><td>1 ASTREINTE TECHNIQUE SSIAP1**</td></tr>
<tr><td rowspan="3">2 VOLANTS
EN JOUR NON OUVRE</td><td rowspan="3"></td><td colspan="3">1 BRANCARDIER*** FORME & DESIGNE (2 rondes/nuit)</td><td rowspan="3"></td></tr>
<tr><td colspan="3">AGENTS DU SERVICE FORME**</td></tr>
<tr><td colspan="3">1 ASTREINTE TECHNIQUE SSIAP1**</td></tr>
</table>

*AGENT DE SOINS FORME :
PRESENCE DE PERSONNEL HOSPITALIER 24H/24 DANS LES SERVICES D'HOSPITALISATION POUR EFFECTUER LES LEVEES DE DOUTES.
**ASTREINTE TECHNIQUE :
PERSONNEL D'ASTREINTE FORME EN SSIAP 1, INTERVENANT SUR SITE SOUS 20 MN.
*** BRANCARDIER FORME & DESIGNE:
PERSONNEL FORME ET MISSIONNE SELON FICHE DE POSTE JOINTE.

- Schéma d'organisation de la sécurité en cas d'incendie : **réalisé en 2021 mais n'ayant pas fait l'objet d'un avis de la commission de sécurité**

L'organisation de la sécurité et plus particulièrement la composition du service de sécurité devra ainsi être appréciée en vue d'assurer les missions de surveillance sur l'ensemble du site hospitalier, compte tenu des reports d'alarme des autres entités au niveau du bâtiment principal.

- Dispositions visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers :
  - Alerte : ligne directe avec le centre de traitement d'alerte du SDIS
  - Consignes de sécurité : oui
  - Affichage des plans : oui

Visite

Personnes présentes lors de la visite réalisée le : 27/11/2025

- **Avec voix délibérative :**
  - M. PELLEGRIN Gilles, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Gaudens et président de la commission d'arrondissement de Saint-Gaudens
  - M. ISASI Manuel, conseiller municipal délégué, mairie de ST GAUDENS
  - Mme la commandante GARRABE Séverine,représentant la direction départementale de la sécurité publique
  - Mme ARCADE Fabienne, représentant la direction départementale des territoires
  - M. le commandant LAMOUREUX Sébastien, représentant le directeur départemental des services d'incendie et de secours (DDSIS), titulaire de l'unité de valeur PRV2 et inscrit sur la liste annuelle départementale d'aptitude arrêtée par le préfet de la Haute-Garonne

- **Ainsi que les personnes signataires de la feuille de présence ci-jointe (cf. feuille d'émargement)**

Contexte de la visite

Cette visite fait suite à la transmission du Rapport de Vérification Réglementaire sur Mise en Demeure (RVRMD) n° 2580599, établi par l'organisme agréé APAVE en date du 14/08/2025, qui fait état d'une situation préoccupante de la partie ancienne du bâtiment « Unité de Soins Normalisée ».

Le passage en commission plénière vise donc à mettre en perspective les conclusions de ce rapport vis-à-vis de la situation actuelle de l'établissement et de proposer potentiellement une démarche d'amélioration du niveau de sécurité.

Ce processus pourra prendre la forme d'un schéma directeur d'amélioration de la sécurité qui prendra en compte à la fois les enjeux sanitaires et socio-économiques que représente le CHCP notamment en termes d'offre de soins sur ce territoire, mais également le maintien de l'activité pendant les différentes phases travaux qui seront programmées.

Pour mémoire, l'édition du RVRMD fait suite à une prescription émise et réitérée lors des 2 précédentes visites périodiques dans les procès-verbaux D-2021-009987 du 16/12/2021 et D-2024-005694 du 11/07/2024.
L'organisme de contrôle agrée APAVE a donc réalisé et transmis ce Rapport de Vérification Réglementaire sur Mise en Demeure (RVRMD) portant sur un audit sécurité à la fois sur les dispositions constructives, les moyens de secours et les installations techniques du bâtiment USN et du plateau médicotechnique.

Documents de vérifications des installations techniques et de sécurité

CHCP ST Gaudens VISITE DE LA COMMISSION DE SECURITE INCENDIE
JEUDI 27 NOVEMBRE 2025

Eléments contrôlés		Date	Nom TC/OA	N° Rapport Référence	Observations
Installations électriques (Vérifications)	ELI 9				
Vérification quadriennale		14/06/2024	APAVE	134171040-001-1	3 Observations
Vérification annuelle RVRE		18/09/2025	APAVE	1341 71 040-002-1	1 observation
Verifciaction annuelle Code du travail		18/09/2025	APAVE	1341 71 040-002-1	38 observations dont 15 de levées par les services techniques au 18/11/25
Thermographie		06/11/2025	APAVE	1341 71 307.002	1 observation levée par Dalkia
Levée des observations					
Eclairage de sécurité	ECI 4-15	oct-25	Technicien CHCP M.RICAUD Benoit	Maintenance preventive	
Groupe électrogène	ELI 9	23/09/2025	ER2A		
Poste Haute Tension		16/06/2025	HT SERVICES		
Installations chauffage (Vérifications)	CH58				
Entretien (ramonage, etc...)	CH57	21/10/2025	DALKIA	Attestation	
Installations gaz (Vérifications)	GZ30	30/01/2025	SOCOTEC	91 220/25/1 047	
Désenfumage					
Automatique	DFI 0	30/06/2025	DALKIA / AMS	1356 12-25	
Contrôle triennal	DFI 0	du 05 au 13/06/2024	DEKRA	12829759240I R003	4 observations
Manuel (escaliers, locaux)	DFI 0	déc-24	L2PI		RAS
Installations de cuisson (Vérifications)	GC22				
Entretien (ramonage conduits, nettoyage filtres, etc)		NC	NC	NC	
Ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants (Vérifications)	AS9-10	17 et 18/06/2025	DEKRA	12620070250I R001 12620070250I R001	7 observations
Vérification quinquennale	AS9	21/05/2023	DEKRA	131 6956I 230R001	
Installations diverses					
Portes à ouvertures automatiques (contrat annuel d'entretien)	CO48	17/06/2025	DEKRA +THYSSEN GROUP	12620093250I R007 12620093250I R004 12620093250I R005	
Portes CF à fermeture automatique	CO47	16/06/2025	Technicien CHCP M.RICAUD Benoit	Maintenance preventive	
Fluides médicaux	U64	01/08/2025	LINDE	3686937	
Moyens de secours					
Extincteurs	MS73	déc-24	L2PI		RAS
Robinets incendie armés	MS73	NC	NC	NC	NC
Poteaux incendie		déc-24	L2PI		
Extinction automatique à eau / contrôle annuel	MS72	NC	NC	NC	NC
Extinction automatique à eau / contrôle triennal	MS72	NC	NC	NC	NC
Système de Sécurité Incendie (Vérif. annuelle)	MS73	30/06/2025	DALKIA / AMS	1356 12-25	
Contrôle triennal SSI A ou B	MS73	du 05 au 13/06/2024	DEKRA	12829759240I R003	14 observations la plupart des observations seront leveé via une Misison de Coordination SSI.
Contrat annuel d'entretien SSI A ou B	MS68				
Dossier d'identité présenté et tenu à jour					
Alarme incendie (Vérifications)	MS73		AMS/DEKRA		
Exercices d'instruction	MS51				
Exercices d'évacuation	R33				
Présence des plans et consignes	MS41	OK			
Fonctionnement du téléphone/ligne directe	MS70	PC SECURITE			

Sous-préfecture de Saint-Gaudens
2 avenue du Général Leclerc - BP 169
31806 Saint-Gaudens
Tél. : 05.34.45.34.45
Site internet : www.haute-garonne.gouv.fr

Autre document examiné

- Registre de sécurité

Compte tenu de la dimension du site et de l'étendue des opérations de maintenance et de vérifications à réaliser, soit en interne soit par des prestataires extérieurs et des organismes de contrôle, la gestion d'un registre en version papier n'est clairement plus adaptée.

En conséquence et dans un souci d'harmonisation avec ce qui va être également recommandé par la commission de sécurité aux autres établissements hospitaliers du département, il conviendrait d'opter pour une version dématérialisée de type « registre de sécurité électronique » (cf. § **Recommandations**)

Essais réalisés

Le groupe de visite a procédé aux essais suivants :

Faits	Essais	Résultat	Commentaires
☒	Détection automatique d'incendie dans une chambre patient située au 1er étage dans la partie USN – service médecine A	Satisfaisant	Entraînant sans temporisation : - La diffusion de l'alarme générale sélective dans le local des infirmières - La mise en œuvre de la fonction compartimentage de la zone concernée - Déverrouillage des issues de secours - Non-stop ascenseur - Arrêt technique VMC
☒	Détection automatique d'incendie dans la circulation en face de la chambre patient précédemment testée et située au 1er étage dans la partie USN – service médecine A	Satisfaisant	Entraînant sans temporisation et complément des fonctions précédentes : - La mise en œuvre de la fonction désenfumage de la zone concernée
☒	Détection automatique d'incendie dans la circulation du 2ème étage située au-dessus de la zone du 1er étage précédemment testée dans la partie USN – service médecine B	Satisfaisant	Vérification de l'inhibition de l'ouverture des volets de désenfumage sur deuxième détection incendie dans une autre zone de désenfumage
☒	Mise en œuvre de la commande « arrêt pompier » du désenfumage, située à proximité des équipement centraux du SSI	Satisfaisant	
☒	Vérification des connaissances et des actions du personnel de l'établissement lors des détections incendie	Partiellement satisfaisant	La vérification a démontré la nécessité d'approfondir la connaissance de certaines procédures de transfert et d'évacuation. En outre la commission a noté un sous-dimensionnement du personnel dédié au transfert des patients lors de l'essai de détection au 1er étage

Faits	Essais	Résultat	Commentaires
☒	Vérification des connaissances des agents SSIAP	Partiellement satisfaisant	La vérification a démontré la nécessité d'approfondir la connaissance de certaines installations techniques et de sécurité
☒	Ouverture de la (des) porte(s) coulissante(s) automatique(s) du hall d'entrée	Satisfaisant	Suite à action sur le(s) boitier(s) vert(s) et coupure électrique
☒	Vacuité des dégagements	Partiellement satisfaisant	Présence d'éléments mobiliers encombrant certains dégagements

Avis de la commission d'arrondissement de Saint-Gaudens pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

Après délibération des membres, la commission d'arrondissement de Saint-Gaudens pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public émet un

avis défavorable
à la poursuite d'exploitation de l'établissement.

Motivé par les observations suivantes :

1) Présence d'observations dans le Rapport de Vérification Réglementaire sur Mise en Demeure (RVRMD) n° 2580599, établi par l'organisme agréé APAVE en date du 14/08/2025, qui fait état d'une situation préoccupante de la partie ancienne du bâtiment « Unité de Soins Normalisée », notamment dans les domaines suivants :
   - dispositions constructives
   - dispositions visant les installations techniques et de sécurité
   - dispositions visant les conditions d'exploitation
   - dispositions visant les conditions de surveillance de l'établissement et de formation du personnel

2) Absence de réception par l'autorité administrative des opérations suivantes :
   - **PC 031 483 04 C 0082** : Projet d'aménagement de bâtiments préfabriqués à usage de bureaux et de salle de réunion réservés au personnel.
   - **DAT 031 483 13 A 0004 – Bâtiment USN, 3e étage** : Augmentation de la capacité d'hébergement du service de cardiologie par la transformation d'un bureau en chambre à deux lits, ainsi que la création d'un bureau dans un espace libre à proximité de l'ascenseur.
   - **DAT 031 483 16 AU 013** : Réaménagement de la zone de stérilisation du plateau technique.
   - **DAT 031 483 18 AU 013** : Demande de dérogation à l'article CO 48 pour la suppression des commandes locales de déverrouillage de certaines portes à ouverture automatique, dossier faisant suite au plan de sécurisation déposé en préfecture (risque attentat).

- **PC 031 483 16 AU 0U 023 – MO1** : Quatre demandes de dérogation : deux non réceptionnées, une ayant reçu un avis défavorable lors de l'étude, et une réceptionnée le 16/12/2019.

Les deux demandes de dérogation non réceptionnées concernent :

- **CO 46 §2 et CO 48 §3** : Portes des sorties de secours et portes de types spéciaux.
- **U 44 §1** : SSI (fonction détection).

3) Absence de dépôt de demande d'autorisation de travaux concernant la galerie de liaison située au rez-de-chaussée et notamment mentionnée dans le RVRMD.

Analyse du risque

L'analyse du risque du bâtiment principal est particulièrement contrastée, car sa conception architecturale oppose une partie ancienne, l'Unité de Soins Normalisés (USN), construite dans les années 70 à une partie plus récente (réception des dernières phases de travaux en 2018) répondant aux réglementations et normes de sécurité actuelles.

Il en résulte un niveau de sécurité particulièrement hétérogène entre ces deux corps de bâtiments.

Les doutes soulevés sur le niveau de sécurité de l'USN et notamment certaines dispositions constructives ont conduit la commission d'arrondissement a sollicité un audit de sécurité, d'abord à l'issue de la visite périodique de 2021 puis réitérée à l'occasion de la visite périodique de 2024.

L'organisme agréé APAVE a été missionné afin de réaliser cet audit.

A l'issue de sa mission, il a établi le 14/08/2025 un Rapport de Vérification Réglementaire sur Mise en Demeure (RVRMD) référencé n° 2580599, dans lequel il indique un nombre conséquent d'observations à la fois d'ordre constructives, techniques, administratives, d'exploitations ou bien encore en termes de surveillance humaine présente sur le site.

La synthèse des observations du RVRMD mettent en évidence, de manière non exhaustive, les risques suivants :

- **Des installations susceptibles de favoriser l'éclosion d'un incendie :**
  - Installations électriques non conformes
  - Présence de prises multiples
  - Absence de protection de certains circuits
  - Câbles non adaptés
  - Présence d'échauffement
  - Absence de dossier de conception des circuits
  - Section de câble non adaptée
  - Installation de sécurité non conforme
  - Non-respect électrique des zones U10
  - Luminaires non conformes
  - Installation d'éclairage non satisfaisant

- **Des dispositions constructives et techniques ainsi que certains aménagements susceptibles de favoriser la propagation du sinistre initial :**
  - La réaction au feu de matériaux d'aménagement n'est pas justifiée

- Présence d'éléments interdits dans les locaux à risques (FM / ELEC / Polyuréthane)
- Le principe de sécurité des zones U10 n'est pas respecté
- La réaction au feu des façades n'est pas satisfaisante
- Présence de stockage dans des locaux ou zones non prévues à cet effet
- Principe de ventilation non satisfaisant (recoupement non coupe-feu et clapets coupe-feu non adaptés)
- Recoupement EI60 des zones de compartiment non satisfaisant + calfeutrement
- Les dispositifs DAS (porte coupe-feu, trappe de désenfumage, etc.) non conformes
- Des zones de désenfumage non satisfaisantes – Débits insuffisants, conception de désenfumage non réceptionnée

- **Des dispositions constructives, techniques et humaines, susceptibles d'entraver le transfert horizontal des patients et l'évacuation du public valide :**
  - Le principe de sécurité des zones U10 n'est pas respecté
  - Le cloisonnement coupe-feu n'est pas satisfaisant
  - Toutes les portes de recoupement dans les circulations ne sont pas en va et vient.
  - Le verrouillage des issues de secours n'a pas été validé par la commission de sécurité
  - Des zones de désenfumage non satisfaisantes – Débits insuffisants, conception de désenfumage non réceptionnée
  - La composition du service de sécurité n'est pas conforme

- **Des dispositions constructives, techniques et humaines, susceptibles d'entraver dans un deuxième temps l'intervention des services de secours extérieurs :**
  - L'accès aux façades n'est pas satisfaisant (verrous)
  - Des zones de désenfumage non satisfaisantes – Débits insuffisants, conception de désenfumage non réceptionnée
  - SSI non satisfaisant, le tableau de corrélation n'est pas à jour, les scénarios de mise en sécurité comportent des erreurs, le dossier d'identité n'est pas à jour
  - Les moyens de secours ne sont pas satisfaisants, absence de colonnes sèches (R+4) présence de RIA non fonctionnels, désenfumage et SSI non satisfaisants, alimentation électrique des moyens de secours non satisfaisante
  - Résistance au feu de certains planchers n'est pas satisfaisante
  - Résistance au feu de la chaufferie n'est pas satisfaisante
  - Résistance au feu de certains locaux à risques n'est pas satisfaisante
  - Résistance au feu des gaines ascenseurs non satisfaisante + Non-stop ascenseur + alarme non satisfaisante

Enfin, l'absence de réception par l'autorité administrative des certaines opérations listées ci-dessus et l'absence de demande préalable d'autorisation de travaux visant la galerie du rez-de-chaussée ne permettent pas d'attester la conformité de ces installations et aménagements (cf. § **Situation administrative antérieure de l'établissement).**

Compte-tenu des observations contenues dans le RVRMD, mais également de celles formulées par la commission d'arrondissement suite aux dernières visites (périodiques (2021, 2024, 2025), associées à l'analyse des risques, **une élévation du niveau de sécurité de l'établissement s'avère indispensable.**

Ce processus d'amélioration du niveau de sécurité qui pourra prendre la forme d'un schéma directeur (cf prescription n°1), permettra ainsi d'homogénéiser ce niveau de sécurité à l'ensemble du bâtiment.

Ce document devra s'articuler autours des objectifs de sécurité suivants :

- Diminution les risques d'éclosion d'incendie (suppression des prises multiples et des matériels présentant des risques d'éclosion de feu, traitement des échauffements constatés sur les installations électriques, respect des normes en vigueur pour la réaction au feu des matériaux d'aménagement et notamment des matelas, etc.).

- Limitation la propagation horizontale (renforcement du compartimentage, isolement des locaux à risques, limitation de l'encombrement dans les circulations, etc.) et verticale d'un sinistre (respect du C+D en façade).

- Amélioration des conditions de transfert horizontal et d'évacuation rapide et sûre du public (intégration du désenfumage mécanique dans les parties de niveau abritant des locaux à sommeil et qui n'en sont pas encore dotés ou qui disposent uniquement d'un désenfumage naturel, respect de l'isolement des zones U10, formation et entraînement des personnels de l'établissement, dimensionnement adapté du service de sécurité, élaboration d'un schéma d'organisation de la sécurité, édition de consignes adaptées, sécurisation des escaliers de secours extérieurs, etc.).

- Assurer le bon fonctionnement des équipement techniques (ascenseurs, électricité, barrage gaz médicaux, CVC, etc.) et de sécurité, notamment de l'associativité des équipements constitutifs du système de sécurité incendie afin de permettre une mise en œuvre de l'ensemble des fonctions de mise en sécurité de manière nominale.

- Permettre l'intervention des services de secours dans les meilleures conditions possibles avec la garantie de bon fonctionnement des équipements visant à faciliter leur action (accès aux façades, moyens de secours adaptés et fonctionnels, etc.), mais également à garantir une stabilité suffisante des éléments principaux de structure pour permettre leur engagement en toute sécurité pendant la durée de l'intervention, dans les limites de stabilité au feu fixées par la réglementation.

Prescriptions

Elle préconise toutefois la réalisation des prescriptions ci-après :

Prescriptions générales d'exploitation

⇒ Les documents demandés dans le présent procès-verbal devront être adressés à la mairie de ST GAUDENS.

⇒ Veiller au respect du code du travail pour les zones occupées uniquement par le personnel.

⇒ Faire vérifier les différentes installations ou équipements, selon les articles R143-34 et 37 du code de la construction et de l'habitation et fournir les rapports de vérification à la commission de sécurité.

⇒ Etablir et annexer au registre de sécurité des consignes précises comportant notamment la ou les solutions retenues pour l'évacuation en tenant compte des différentes situations de handicap (arrêté du 24 septembre 2009 modifiant l'article GN8).

⇒ Informer la commission d'arrondissement de Saint-Gaudens de tous projets de transformation, aménagement, rénovation envisagés même à titre temporaire (article L122-3 du code de la construction et de l'habitation).

⇒ Tenir à jour un registre de sécurité, à présenter à tous les contrôles et visites de la commission de sécurité sur lequel sont reportés les renseignements indispensables à la bonne marche du service de sécurité et en particulier (articles R143-44 du code de la construction et de l'habitation et GE3 §3) :

- l'état du personnel chargé du service d'incendie ;
- les diverses consignes générales et particulières, établies en cas d'incendie ;
- les dates des divers contrôles et vérifications ainsi que les observations auxquelles ceux-ci ont donné lieu ;
- les dates des travaux d'aménagement et de transformation, leur nature, les noms du ou des entrepreneurs et s'il y a lieu, de l'architecte ou des techniciens chargés de surveiller les travaux.

⇒ Afficher à l'entrée principale de l'établissement l'avis relatif au contrôle de sécurité, visé par l'autorité compétente (modèle CERFA n° 20-3230) (article GE5).

Prescriptions émises suite à la visite

1) Etablir et proposer à la commission de sécurité sous forme d'une demande d'avis, un schéma directeur visant à améliorer le niveau de sécurité de l'établissement, notamment le corps de bâtiment existant de l'Unité de Soins Normalisée, en s'appuyant sur les observations contenues dans le Rapport de Vérification Réglementaire sur Mise en Demeure (RVRMD) n° 2580599, établi par l'organisme agréé APAVE en date du 14/08/2025.

   Ce document devra hiérarchiser les opérations à mener en vue de remédier aux observations contenues dans ce rapport, à travers un programme de travaux répartis dans un échéancier coïncidant avec le schéma directeur patrimonial engagé par le centre hospitalier, tenant compte des enjeux sanitaires et socio-économiques que représente le CHCP notamment en termes d'offre de

soins sur ce territoire, mais également du maintien de l'activité pendant les différentes phases travaux.

2) Dimensionner le service de sécurité dédié au bâtiment principal par au minimum : un agent qualifié SSIAP 2 et un agent qualifié SSIAP 1, présents 7 jours/7 et 24 heures/24.
Ce dimensionnement mis en place dans l'attente de la réalisation du schéma directeur, pourra être réévalué en fonction de l'avancement des travaux inhérents à ce document structurant en matière de sécurité.

3) Placer le service de sécurité du centre hospitalier sous la direction d'un chef de service qualifié SSIAP 3 (article U43§2).

4) Assurer la formation du personnel de l'établissement dans les conditions définies à l'article U47. Notamment, les personnel soignants et administratifs doivent être formés au transfert horizontal à avant l'arrivée des secours (articles MS46, U43 et U47).
Une attention particulière devra être portée à la formation du personnel de nuit.
Les attestations de formation doivent être annexées au registre de sécurité.
L'attention du personnel devra être attirée sur l'intérêt de fermer les portes des chambres en cas d'alarme incendie.
Par ailleurs, une culture de la sécurité devra être empreinte auprès du personnel afin que chaque essai d'alarme (par exemple du groupe de visite de la commission de sécurité) devienne un entrainement et participe à l'acquisition de réflexes à reproduire en cas de feu réel.

5) Programmer et organiser périodiquement des exercices d'évacuation simulées afin de maintenir le niveau de connaissances des personnels formés conformément à l'article U41.

6) Transmettre pour demande d'avis de la commission de sécurité, le schéma d'organisation de la sécurité établi dans les conditions définies à l'article U41 du règlement de sécurité.

7) Solliciter le passage d'un groupe de visite de la commission d'arrondissement de Saint-Gaudens en vue de réceptionner les opérations non réceptionnées à ce jour :

8) Déposer une demande de travaux en régularisation visant les opérations réalisées sans autorisation préalable de l'autorité administrative, notamment l'aménagement de la galerie de liaison.

9) Lever les observations contenues dans les différents rapports de vérifications des installations techniques et de sécurité.

10) Faire attester l'associativité des DAS existants avec les nouveaux équipements centraux du SSI par un PV de chantier (article R. 143-34).

11) Limiter les éléments mobiliers situés dans les parties communes et notamment les dégagements à l'usage exclusif de l'activité hospitalière. Le stockage de tout autre éléments mobilier est à proscrire.

12) Isoler le local de maintenance des lits médicalisés en rez-de-chaussée par des parois et plafonds coupe-feu de degré 1h et portes coupe-feu de degré ½ h (article CO 28) **RAPPEL**

13) Rétablir l'isolement des locaux à risques par la pose de ferme porte, la suppression des dispositifs neutralisant la fermeture des locaux (cales, crochets ou mobilier) et leur permettre de se fermer complètement (article CO28)**.RAPPEL**

14) Isoler l'ancien accueil par des parois coupe-feu 1h (article CO24).**RAPPEL**

15) Remplacer, dans le bâtiment USN, les portes des locaux à risques courants non résistantes au feu par des blocs-portes pare-flamme de degré ½ h (articles CO 24 et R 143-48 du Code de la Construction et de l'Habitation). **RAPPEL**

16) Lever les observations figurant dans les rapports de vérification du système de désenfumage (DF 6) **RAPPEL**

17) Réaliser une installation de désenfumage mécanique automatique des circulations desservant le service exploration fonctionnelle ainsi que des circulations adjacentes (articles U 26 et R 143-48 du Code de la Construction et de l'Habitation) **RAPPEL**

18) Interdire les multiprises présentes dans de nombreux locaux et les remplacer par des prises en nombre adapté (article EL 11).

19) Lever les observations figurant dans les rapports de vérification du système de sécurité incendie (article MS 73).

20) Missionner un coordinateur SSI afin de mettre à jour le dossier d'identité du système de sécurité incendie (article MS 75).

Recommandation

1) Elaborer un registre de sécurité en vue de passer à une version dématérialisée, afin de concentrer les rapports et attestations des opérations de maintenance et de vérifications, réalisées soit en interne soit par des prestataires extérieurs et des organismes de contrôle, sur un support interactif, ergonomique et synthétique.

Ce procès-verbal a été établi au vu des éléments qui ont été portés à la connaissance de la commission de sécurité.

Les prescriptions proposées ne dispensent pas le pétitionnaire du respect des lois et règlements en vigueur.

Pour le Préfet et par délégation,
Le président de séance,
Monsieur le Sous- Préfet de Saint-Gaudens

M. Gilles PELLEGRIN

Sous-préfecture de Saint-Gaudens
2 avenue du Général Leclerc - BP 169
31806 Saint-Gaudens
Tél. : 05.34.45.34.45
Site internet : www.haute-garonne.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Commission d'arrondissement de Saint-Gaudens pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

Fiche de présence

Visite d'un établissement recevant du public

Objet	**Visite sollicitée par la Sous-Prefecture de Saint Gaudens en séance plénière**
Date de la visite	27/11/2025 08:30
Etablissement	CENTRE HOSPITALIER COMMINGES PYRENEES BATIMENT PRINCIPAL - ST GAUDENS
Adresse	351 avenue Simone Veil
Type et Catégorie	Uh 2

Nom - prénom	Fonction	Adresse mail	Signature
M. Gilles PELLEGRIN	Sous-Préfet de Saint-Gaudens		
Commandant Sébastien LAMOUREUX	SDIS 31 - groupement prévention	bureau.prevention@sdis31.fr	
Capitaine Gentiane DAVIGO	SDIS 31 - groupement prévention	bureau.prevention@sdis31.fr	

Sous-préfecture de Saint-Gaudens
49 Chemin de l'armurié - 31770 Colomiers
Tél. : 05.61.06.37.60
Site internet : www.haute-garonne.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Commission d'arrondissement de Saint-Gaudens pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

Fiche de présence

Visite d'un établissement recevant du public

Objet	**Visite sollicitée par la Sous-Prefecture de Saint Gaudens en séance plénière**
Date de la visite	27/11/2025 08:30
Etablissement	CENTRE HOSPITALIER COMMINGES PYRENEES BATIMENT PRINCIPAL - ST GAUDENS
Adresse	351 avenue Simone Veil
Type et Catégorie	Uh 2

Nom - prénom	Fonction	Adresse mail	Signature
M. Gilles PELLEGRIN	Sous-Préfet de Saint-Gaudens		
Commandant Sébastien LAMOUREUX	SDIS 31 - groupement prévention	bureau.prevention@sdis31.fr	
Capitaine Gentiane DAVIGO	SDIS 31 - groupement prévention	bureau.prevention@sdis31.fr	
PONTIES Olivier	Directeur par intérim	direction-dch-saintgaudens.fr	
DUCOS JJ	Maire		
ALBAREL-LUCENA SF	SG Sous-Préfecture		
TSASI Samuel	C. T.		
Riera Evelyne	Adjointe St G.		
ARCADE Fabienne	DDT Carbonne		
CAYROL Bénédicte	chef PSCI-SP StGaudens	benedicte.cayrol@haute-garonne.gouv.fr	
Commandant GARRABE	DIDN 31 CPN St Gaudens	severine.garrabe@interieur.gouv.fr	

Sous-préfecture de Saint-Gaudens
49 Chemin de l'armurié - 31770 Colomiers
Tél. : 05.61.06.37.60
Site internet : www.haute-garonne.gouv.fr

RICAUD Benoît	SSIAP 2 CHCP/HDL	benoit.ricaud@ch-saintgaudens.fr	
TRIGO Pierre	Responsable des Services Techniques	pierreemmanuel.trigo@ch-saintgaudens.fr.	
BAEGES-CASTRO Audrey	Dre CHCP PATRIMOINE	audrey.bageres-castro@ch-saintgaudens.fr	
CAMBEREZ Cécile	Assistante		

Sous-préfecture de Saint-Gaudens
2 avenue du Général Leclerc - BP 169
31806 Saint-Gaudens
Tél. : 05.34.45.34.45
Site internet : www.haute-garonne.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Commission d'arrondissement de Saint-Gaudens pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

Avis de la commission en séance plénière

Séance du 27/11/2025

Objet	**Visite sollicitée par la Sous-Prefecture de Saint Gaudens en séance plénière**
Date de la visite	27/11/2025
Etablissement	CENTRE HOSPITALIER COMMINGES PYRENEES BATIMENT PRINCIPAL - ST GAUDENS
Adresse	351 avenue Simone Veil
Type et Catégorie	Uh 2

Membres de la commission	Observations	Avis favorable	Avis défavorable	Signature
Sous-préfecture de Saint-Gaudens Le président de séance, M. Gilles PELLEGRIN	cf procès verbal		X	
D.D.T. Mme Fabienne ARCADE	cf procès Verbal		X	
Mairie de ST GAUDENS M./Mme ISABI Fanuel	Cf. procès verbal		X	
Police M./Mme Commandant Séverine CARRABE	Conforme au P.V.		X	
D.D.S.I.S. Commandant Sébastien LAMOUREUX	cf procès. verbal		X	

Après délibération des membres, la commission d'arrondissement de Saint-Gaudens pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public émet un **avis ~~favorable~~ / défavorable** à la poursuite de l'exploitation de l'établissement.

Compte rendu :

Le président de séance,
Monsieur le Sous- Préfet de Saint-Gaudens

M. Gilles PELLEGRIN

Sous-préfecture de Saint-Gaudens
2 avenue du Général Leclerc - BP 169
31806 Saint-Gaudens
Tél. : 05.34.45.34.45
Site internet : www.haute-garonne.gouv.fr